

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES Retour le
COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2025
DE 10 H 00 à 12 H 00 12 FEV. 2025
DELIBERATION N° 2025 – 06

Objet : Création de poste de catégorie B Responsable Comptable et Budgétaire, et Actualisation du tableau des effectifs.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Maxime CABAYE (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jean Christophe LORIC), Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Mr Jean Michel MICHALAK), Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir de Mr Adrien NAVE) , Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Claude HEGO, Julien QUENNESSON, Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Christian LEROY), Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Pascal DEMONT, Gaston CALLEWAERT (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégoire FRANCKE), Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Marcel LECLERE.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Jean Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mr Christian LEROY, Mr Vincent LACHERÉ, Mme Véronique THIEBAUT, Mr Claude VERGEOT Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie DECROIX CARON, Mr Anthony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITE
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2025

DE 10 H 00 à 12 H 00

Délibération N° 2025 - 06



Objet : Création de poste de catégorie B Responsable Comptable et Budgétaire, et Actualisation du tableau des effectifs.

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe Coulon, son président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 et le Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1er Mars 2022, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la décision n°2019-790 DC du 1er août 2019 du Conseil Constitutionnel relative à la conformité de cette loi (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (JO du 29/02/2020) et à la création de corps transitoires éligibles au RIFSEEP,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels paru au journal officiel du 21/12/2019,

Vu le Décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu les Statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités du 19 juin 2023 et l'arrêté préfectoral statutaire du 13 novembre 2023,

Vu la délibération n°2023-16 du 3 avril 2023 relative à la création d'un poste de responsable comptable et Budgétaire,

Vu la délibération n°2024-42 du 19 décembre 2024, relative au tableau des effectifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le ROB présenté ce jour le 5 février 2025,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 27 mars 2024 et l'ensemble des actes budgétaires adoptés à ce jour,

Considérant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat approuvés par le Comité Technique le 12 mai 2023 et l'arrêté d'adoption signé par le Président le 16 juin 2023 ;

Considérant les ressources existantes au sein du syndicat et l'organigramme tel que présenté et voté dans la délibération n°2021-05, et modifié suite à la délibération n°2024-15,

Considérant l'élargissement du périmètre des missions du syndicat, l'évolution des missions, l'accroissement du nombre de membres adhérents et les nécessités de service,

Considérant la création du poste de « Responsable Financier, budgétaire et comptable » de catégorie A le 3 avril 2023, et les cadres d'emploi indicatifs du CNFPT en catégorie A ou B,

Considérant la nécessité d'élargir les profils de poste disponibles au Syndicat, afin de répondre aux besoins croissants tels que motivés ci-dessus, et notamment la charge du pôle administratif et financier,

DECIDE

- De créer un poste de catégorie B « Responsable Comptable et Budgétaire », du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, aux grades de Rédacteur territorial et de Rédacteur Principal 1ère et 2^{ème} classe ;
- De prévoir qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- De fixer sa rémunération selon l'échelle indiciaire des Rédacteurs territoriaux, entre les indices Majorés 373 à 592 (indice brut 389 à 707), et de prévoir que ce poste s'effectuera sur un temps complet d'une durée de 35 heures hebdomadaires,
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération et de l'actualiser, ainsi que l'organigramme, selon les considérants et les décisions de la présente délibération,

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Christophe COULON

Annexes :

-Tableau des effectifs adoptés le 19 décembre 2024

-Tableau des effectifs soumis au vote le 5 février 2025

-Fiche de poste « Responsable Comptable et Budgétaire »

Correspondance administrative : HDF MOBILITES - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX

Email : b.courty@hdfmobilltes.fr - téléphone : 03 20 14 62 00

Tableau des effectifs adopté le 19 Décembre 2024 (Annexe à la délibération 2024-42)

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
POSTES POURVUS AU 19 DECEMBRE 2024						
Filière Administrative						
Une Ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un.e chargé.e de Mission Covolturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	1	1	complet	Titulaire
Filière Technique						
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	CDI
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	1	complet	CDD art 3.3.2
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	CDI
POSTES A POURVOIR						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission « Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Un Responsable budgétaire financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
POSTES A CREER						
Un.e Chargé.e de Mission Mobilités et Partenariat des AOM (catégorie B)						
POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
TOTAL POSTES AU BUDGET			13	11		
TOTAL POSTES A SUPPRIMER			01	01		
TOTAL POSTES POURVUS			-	11		
TOTAL POSTES A POURVOIR			00	08		
TOTAL POSTES A CREER			01	01		
TOTAL POSTES PERMANENTS			20	12		
TOTAL POSTES au BP2024			13	12		

Tableau des effectifs soumis au vote le 5 février 2025 (annexe à la délibération 2025 – 06)

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
POSTES POURVUS AU 19 DECEMBRE 2024						
Filière Administrative						
Une Ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire_MAD
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un.e chargé.e de Mission Covoiturage	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	1	complet	CDD (art 3.3.2)
Un.e Directeur/trice Général Ad.	Attaché Hors Cl	A	1	1	complet	Titulaire
Filière Technique						
Un chef de projet technique des systèmes d'Information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
Un.e chargé.e de Mission PPass	Ingénieur	A	1	1	complet	Titulaire
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	CDI
Un chef de service Pass Pass & Usages Numériques	Ingénieur	A	1	1	complet	CDD art 3.3.2
Un Directeur Général	Ingénieur en Cf cl normale	A	1	1	complet	CDI
POSTES A POURVOIR						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
2 Techniciens Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Contractuel ou titulaire
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	0	0	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	1	0	complet	Fin De CDD le 04/02/2022
Un Responsable budgétaire financier et comptable	Attaché	A	0	0	complet	Titulaire
Un.e Assistant.e Gestion Ad & Fin	Adjoint Ad	C	1	0	complet	Fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire
Un.e Chargé.e de Mission Mobilités et partenariat AOM	Rédacteur	B	1	0	complet	Titulaire ou CCC art 3.3.2
POSTES A CREER						
Un.e Responsable Comptable et Budgétaire (catégorie B)						
POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)						
Un chef de service ou chef de pôle PP	Attaché	A	-1	0	complet	Fin au 02/08/2024
TOTAL POSTES AU BUDGET			14	11		
TOTAL POSTES A SUPPRIMER			01	01		
TOTAL POSTES POURVUS			-	11		
TOTAL POSTES A POURVOIR			08	03		
TOTAL POSTES A CREER			01	01		
TOTAL POSTES PERMANENTS			20	12		
TOTAL POSTES au BP2024			13	11		

Annexe 3 : Fiche de Poste Responsable Comptable et Budgétaire



SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

RATTACHEMENT A LA NOMENCLATURE

Famille Professionnelle : Finance et comptabilité

Métier : Responsable Budgétaire et Financier

Emploi : Responsable Budgétaire et Financier

Cadre d'emploi : Rédacteur Territorial

CONTEXTE, MISSION GLOBALE ET DOMAINE D'ACTIVITE

Contexte du poste :

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte de type SRU, composé de 33 membres dont la Région Hauts-de-France et 17 Autorités de Transports. Créé depuis 2009, le syndicat a en charge de favoriser l'interopérabilité des Transports publics à travers la coordination des offres de Transports, la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

A ce titre, le syndicat porte la démarche d'interopérabilité Billettique Pass Pass, ainsi que les outils dédiés dont passpass.fr et passpasscovoiturage.fr.

Mission globale de l'emploi :

Sous l'autorité directe de la Directrice Générale Adjointe en N+1, il s'agira de mettre en œuvre la politique et le suivi budgétaire et comptable du Syndicat ainsi que la gestion et le suivi mandats et titres, des recettes et des remboursements du Versement Transport Additionnel et de toutes les procédures comptables et budgétaires en général. La mission globale du poste est de mettre en œuvre, gérer et contrôler la bonne exécution budgétaire et comptable du syndicat. (Mise en œuvre, instruction, contrôle, relance, suivi, analyse des anomalies, clôture et bilan)

MISSIONS ET ACTIVITES

Activités de l'emploi :

MISSIONS	ACTIVITES
Mise en œuvre et suivi de la politique Budgétaire et comptable	<ul style="list-style-type: none">-Gestion de l'équilibre budgétaire-Organisation des ressources fiscales et financières-Planification pluriannuelle des investissements et du budget-Gestion de la dette et de la trésorerie-Gestion et analyse administrative des garanties d'emprunt-Gestion et suivi de la comptabilité-Suivi et mise en œuvre des réformes Budgétaire et comptable
Préparation et mise en Œuvre du Budget	<ul style="list-style-type: none">-Bâtir une procédure budgétaire et la mettre en œuvre-participer à l'élaboration des prévisions budgétaires en coût global-Développer, mettre en place et tenir des outils d'ajustement et de régulation-Elaboration des documents budgétaires (BP, BS, DM, CA, CDG...)
Gestion de l'équilibre budgétaire	<ul style="list-style-type: none">-Suivre l'exécution budgétaire et rectifier les écarts entre prévisionnel et réalisé-Développer, mettre en place et tenir des outils d'ajustement et de régulation

Elaboration de stratégies financières	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer des outils d'aide à la décision financière -Elaborer des scénarios d'investissement et de fonctionnement (PPIF) -Conduire l'analyse financière rétrospective -Conduire l'analyse financière prospective
Mise en œuvre et Suivi du VMA	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir et gérer les processus de collecte et les outils de suivi (tableaux, plan de collecte) -Organiser les calendriers budgétaires -Suivre les interlocuteurs des organismes collecteurs -Suivre et instaurer les cadres d'application du VMA (veille, délibérations...) -Actualiser et suivre les évolutions juridiques de la perception VMA -Instruction des dossiers de demande de remboursement (contrôle et contact des entreprises) - Suivre les conventionnements avec les organismes collecteurs -Contrôler, Suivre et Analyser les anomalies
Mise en œuvre et suivi de la Comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion des mandements et titres -contrôle et suivi de l'exécution comptable -suivi des procédures comptables dans les marchés publics -suivi des tiers
Appui et soutien aux procédures administratives du Syndicat	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer, sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe, à la bonne exécution des procédures administratives, financières du Syndicat. Apporter un soutien dans la réalisation des procédures liées à la Commande Publique.
Management et Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> -Encadrement et management le cas échéant des adjoints comptables et/ou administratif et financier sous sa responsabilité

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Catégorie B

Filière administrative (Rédacteur, Rédacteur principal)

Poste à temps complet

Le poste est accessible à tout(e) candidat (e) remplissant les conditions du décret

n° 96-1087 du 10 Décembre 1996 portant application de la loi du 10 Juillet 1987 relative au recrutement de personnes handicapées par voie contractuelle.